

## RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2005

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Absents : Melle MOUCHARD (excusée) Mr JEANDIN

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE : APPEL D'OFFRES POUR L'AMENAGEMENT DES VRD DU LOTISSEMENT LES GENETS II**

Le bureau d'études « Ingénierie et Conseil du Pays de Bray » à Mesnières en Bray a établi le dossier de consultation concernant les travaux d'aménagement des voies et réseaux du lotissement (desserte de 8 parcelles en accession et 10 parcelles en locatif). Le marché est décomposé en 2 tranches : 1 tranche ferme et 1 tranche conditionnelle. Il n'est pas prévu de découpage en lots. La procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont :

- Membres titulaires            Monsieur Jean-Louis LEMOINE  
                                         Monsieur Roland MARÉCHAL  
                                         Monsieur Bruno DUBOC
- Membres suppléants        Monsieur Gilles PAUMIER  
                                         Monsieur Sylvain LASNON  
                                         Monsieur Jean-Pierre SOUBLIN

Les crédits ouverts au budget annexe primitif de l'année 2005 sont modifiés.

### **DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR POUR 8 PARCELLES EN ACCESSION A LA PROPRIETE**

Une demande de permis de lotir sera effectuée pour la réalisation du programme en accession à la propriété des 8 parcelles issues de la section AC n° 33 et 171.

### **DENOMINATION DE L'ESPACE SOCIOCULTUREL MICHEL BENET**

Les travaux du Centre Social sont terminés. Cette structure devant accueillir les Jeunes, les Associations et le Public en général est dénommée « Espace Socioculturel Michel BENET », en hommage à Monsieur Michel BENET, ancien Maire de Val de Saône.

### **ESPACE SOCIOCULTUREL : INSTALLATION D'UNE LIGNE DE TELEPHONE ET ABONNEMENT ADSL**

Une ligne de téléphone sera créée à l'Espace Socioculturel Michel BENET. L'abonnement sera pris auprès de France Télécom. D'autre part, un abonnement Haut Débit Multimédia (Internet max jusqu'à 8 mégas) sera souscrit auprès de Wanadoo. Le montant mensuel s'élève à 39 € 90 TTC (dont 29 € 90 par mois pour les 3 premiers mois). La location de la Livebox s'élève à 3 € 00 TTC par mois.

### **ENTRETIEN DE L'ESPACE SOCIOCULTUREL MICHEL BENET**

L'agent d'entretien a effectué 5 heures de ménage à l'Espace Socioculturel Michel Benet. Le paiement de ses heures complémentaires se fera sur l'indice servant de base à sa rémunération.

### **SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNEE 2005**

Une subvention de 6 925 € 00 sera versée au Centre Communal d'Action Sociale.

### **MODIFICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES MULTIRISQUES COLLECTIVITES**

La cotisation d'assurances du contrat multirisques collectivités, après modification des garanties du Centre de Loisirs, est de 5 221 € 78.

### **CONVENTION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE BERGE AVEC L'ASA**

Des travaux de restauration des berges de la Saône seront réalisés par l'Association Syndicale de la Rivière. Le montant des travaux est chiffré à 2 102 € 57 TTC. La Commune versera à l'Association Syndicale une participation de 40 % soit 841 € 03 TTC.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 6 : SANITAIRES PUBLICS : LOT PLOMBERIE COMPLEMENT**

Un système de nettoyage automatique des sanitaires doit être installé. Ces travaux de plomberie seront commandés à l'entreprise Heurtevent de Val de Saône.

Le montant s'élève à    H.T    698 € 50                            T.T.C                            835 € 41

### **CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS SUR UN TERRAIN COMMUNAL PAR LA CDC DES 3 RIVIERES**

La Communauté de Communes des Trois Rivières projette d'implanter à Val de Saône une salle multisports. La construction serait édifiée sur un terrain communal cédé à titre gratuit à la Communauté de Communes. Les frais de raccordements aux différents réseaux (eau potable, assainissement, électricité et frais de téléphone), les frais de géomètre et de bornage seraient à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet.

L'emplacement retenu pour cette construction est situé sur la parcelle cadastrée AB 288 dont la superficie totale est de 3323 m<sup>2</sup>.

#### **AFFAIRE VARET CONTRE LA COMMUNE**

Le Tribunal Administratif de Rouen a rendu son jugement le 10 février 2005, dans le cadre de l'affaire qui oppose la Commune à Monsieur Jacques VARET. Dans sa requête du 16 juin 2001, Monsieur VARET demandait au tribunal d'annuler la décision en date du 8 juin 2001, par laquelle le Maire de Val de Saône avait autorisé à la demande de Monsieur VARIN, l'exhumation des corps des défunts de la famille VARET. Cette requête est rejetée et Monsieur VARET est condamné à payer à la Commune de Val de Saône la somme de 762 €25.

#### **SITE INTERNET DE LA COMMUNE : AVANT PROJET D'EVOLUTION**

Le projet établi par la Société CS Portage - 96, avenue de Caen - à ROUEN concernant l'évolution de l'application Web et du support technique du site Internet de la Commune est adopté. Il prévoit en outre, la reconduction du contrat de maintenance jusqu'en septembre 2006,

Le montant de la prestation s'élève à	H.T	890 € 00	T.T.C	1 064 € 44
---------------------------------------	-----	----------	-------	------------

#### **ACHAT DE MOBILIER POUR LA SALLE D'ACCUEIL DE LA MAIRIE**

Le mobilier suivant sera acheté pour la salle d'accueil de la Mairie à la Société FIMEC 10 bis, rue Duguay Trouin, à Rouen : 1 bureau avec support clavier, 1caisson à roulettes de 2 tiroirs, 1 armoire à rideaux au prix H.T de 900 € 00 soit T.T.C 1 076 € 40.